

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 30 août 2011 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Hélène Farsa, Paule Fortier, Christine Labrie, Lise Landry, Danielle Laramée, Lucie Ouellette, Guylaine Richer, Johanne Roy, MM. Michel Arcand, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Louis Kemp, Daniel Legault et Michel Phaneuf, tous commissaires, ainsi que Mmes Corinne Payne et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Aussi présents : M. Jean-François Lachance, dir. gén., M. Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mme Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm. et M. Denis Riopel, dir. serv. ress. mat.

Mmes Sandra East, Estelle Labelle, MM. Gilbert Guérette et Stéphane Racine ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CC-110830-3553

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 28 juin 2011.

Adopté

M. Daniel Legault occupe son siège à 19 h 40.

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Sylvie Robberts, présidente du comité de parents de la CSSMI, interpelle le conseil des commissaires afin de lui souhaiter une bonne rentrée scolaire. Elle félicite les membres de la Direction générale pour le nouveau slogan : *L'élève en tête!* Elle rappelle la date du prochain Salon Info-parents qui aura lieu le 19 octobre 2011 au Centre de formation des Nouvelles-Technologies. Enfin, elle souligne le 7^e Gala reconnaissance « Parent bénévole » 2010-2011 qui aura lieu le 9 mai 2012.

M. Michel Phaneuf occupe son siège à 19 h 45.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-110830-3554

Mme Danielle Laramée, commissaire, demande d'inscrire le sujet : « Motion de félicitations – Lancement du Plan stratégique 2011-2016 et nouveau slogan » au point 11.1 de l'ordre du jour;

Mme Guylaine Richer, commissaire, demande d'inscrire le sujet : « Formation FCSQ – Le rôle du protecteur de l'élève » au point 11.2 de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
- 5. Rapport sur les adjudications de contrat durant la période estivale – adoption;
- 6. Demande de cession de servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec sur le terrain de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption – adoption;
- 7. Appui à la demande d'augmentation du financement statutaire des organismes de bassins versants du Québec et à la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau – adoption;
- 8. Avis et recommandations du protecteur de l'élève; (*huis clos*)
- 11. Varia :
 - 11.1 Motion de félicitations – Lancement du Plan stratégique 2011-2016 et nouveau slogan;
 - 11.2 Formation FCSQ – Le rôle du protecteur de l'élève;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

RAPPORT SUR LES ADJUDICATIONS DE CONTRAT DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

M. Denis Riopel, directeur du Service des ressources matérielles, indique qu'aucun contrat n'a été octroyé par la Direction générale durant la période estivale en vertu du mandat qui lui avait été confié par le conseil des commissaires (rés. n° CC-110628-3522).

DEMANDE DE CESSIION DE SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION

Résolution n° CC-110830-3555

ATTENDU la demande d'acquisition de servitude de Bell et d'Hydro-Québec sur une partie du lot 2 656 425 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

Il est proposé par M. Michel Arcand

D'ACCEPTER la demande d'acquisition de servitude en faveur de Bell et d'Hydro-Québec sur une partie du lot 2 656 425 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne (terrain de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption), le tout tel que décrit au plan daté du 7 juin 2011, en contrepartie d'une indemnité financière sous forme de don à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 620.

Adopté

APPUI À LA DEMANDE D'AUGMENTATION DU FINANCEMENT STATUTAIRE DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC ET À LA MISE SUR PIED DE PROGRAMMES DE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DES PLANS DIRECTEURS DE L'EAU

Résolution n^o CC-110830-3556

ATTENDU les travaux de la Commission Legendre sur l'étude des problèmes juridiques de l'eau de 1972;

ATTENDU l'adoption de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 1972;

ATTENDU les travaux de la Commission Pearse sur la politique fédérale des eaux qui proposaient, en 1985, comme première recommandation d'adopter comme principe de base de la politique fédérale des eaux la gestion intégrée par bassin versant;

ATTENDU le Symposium sur la gestion de l'eau tenu à Montréal en 1997 qui a reconnu l'importance de la gestion de l'eau par bassin versant;

ATTENDU les conclusions de la Commission Beauchamp qui proposaient, en 1998, dans son rapport *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, de réformer la gouvernance étatique de l'eau, définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec et de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l'eau;

ATTENDU l'adoption du *Cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau* de 2000;

ATTENDU l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* en 2002 qui propose comme l'un des grands principes de l'eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence;

ATTENDU les principes nouveaux de gestion de la *Politique nationale de l'eau* qui stipule que « L'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle », que « La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action », que « L'approche sera participative », que « La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions »;

ATTENDU la première orientation de la *Politique nationale de l'eau* qui propose de « Réformer la gouvernance de l'eau » et les engagements qui y sont rattachés, « Mettre en place la gestion par bassin versant », « Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets »;

ATTENDU l'adoption en 2009 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui confirme le statut juridique de l'eau;

ATTENDU la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation et d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions;

ATTENDU la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques;

ATTENDU la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la « constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs »;

ATTENDU la publication des avis de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants dans les régions concernées conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*;

ATTENDU les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000 \$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000 \$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63 % du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant;

ATTENDU l'absence de Plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en œuvre des 57 engagements de la Politique nationale de l'eau;

ATTENDU que 17 plans directeurs de l'eau (PDE) ont déjà été approuvés par le ministre du MDDEP, conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, et que les autres le seront d'ici 2013;

ATTENDU l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants;

ATTENDU le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques;

ATTENDU l'étendue territoriale très importante des zones hydrographiques;

ATTENDU les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en œuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

ATTENDU l'expertise des organismes de bassins versants qui œuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau;

Il est proposé par M. Claude Girard

DE SOUTENIR l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- l'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000 \$ par OBV dans le cadre d'une convention sur cinq ans dont le montant est indexé annuellement;
- par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant de 4 M\$ disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP;
- la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

POUR (17) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Hélène Farsa, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Christine Labrie, Lise Landry, Danielle Laramée, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf et Guylaine Richer.

CONTRE (4) : Michel Arcand, Pierre Bertrand, Louis Kemp et Johanne Roy.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – LANCEMENT DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2016 ET NOUVEAU SLOGAN

Résolution n° CC-110830-3557

ATTENDU l'activité d'Accueil des gestionnaires qui a eu lieu le 16 août dernier concernant le lancement du Plan stratégique 2011-2016;

ATTENDU la nouvelle image de la Commission scolaire en lien avec le Plan stratégique 2011-2016;

ATTENDU le dévoilement du slogan de la Commission scolaire pour les cinq prochaines années : *L'élève en tête!*;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'ADRESSER des félicitations à la Direction générale pour l'activité d'Accueil des gestionnaires, ainsi que pour l'élaboration de l'image du Plan stratégique 2011-2016 et du nouveau slogan : *L'élève en tête!*

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CC-110830-3558

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 20 h 35.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-110830-3559

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 21 h.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Résolution n° CC-110830-3560

ATTENDU le Règlement sur la procédure de traitement des plaintes (SIP-25) de la Commission scolaire;

ATTENDU la plainte de (nom) adressée au protecteur de l'élève le 4 juillet 2011 (plainte n° PE-1112-01);

ATTENDU la décision du conseil des commissaires du 28 juin 2011 (rés. n° CC-110628-3548);

ATTENDU le respect de la procédure prévue audit Règlement;

ATTENDU l'avis du protecteur de l'élève;

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE RECEVOIR l'avis et le rapport du protecteur de l'élève de la Commission scolaire concernant l'élève (nom);

DE MAINTENIR, compte tenu de l'avis et du rapport du protecteur de l'élève, la décision de classement en classe spécialisée de type difficulté de comportement;

DE PRENDRE ACTE de l'ensemble des commentaires et observations du protecteur de l'élève;

DE MANDATER la Direction générale afin de s'assurer du suivi des commentaires et observations contenus au rapport du protecteur de l'élève et d'en faire rapport au conseil des commissaires;

DE VERSER l'avis et le rapport du protecteur de l'élève au répertoire des présentes sous la cote 621.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-110830-3561

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 21 h.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général